



COMMUNIQUE DE PRESSE

Pays de la Loire

IMMIGRATION : LARGEMENT CENSUREE, CETTE LOI DEMEURE INACCEPTABLE

Le Pacte du pouvoir de vivre des Pays de la Loire est une alliance de 17 organisations, acteurs majeurs dans la protection de l'environnement, la lutte contre la pauvreté, le soutien aux migrants, le monde étudiant, le monde du travail, de l'éducation populaire, de la citoyenneté, de l'économie sociale et solidaire et de la mutualité.

Y participent : LA CFDT, L'UNSA, FNE, La ligue de l'Enseignement, la FAGE, le Mouvement associatif, les Francas, la Mutualité Française, le Pacte Civique, le Secours Catholique, l'URIOPSS, le Comité 21, Léo Lagrange, Le CRAJEP, L'URAHJ et La FAS.

Le Conseil constitutionnel a rendu sa décision le 25 janvier sur les 86 articles de la loi « pour améliorer l'intégration, contrôler l'immigration ». Il a censuré 32 articles jugés non conformes à la Constitution. Parmi ceux-ci, on retrouve la mesure allongeant la durée de résidence demandée afin de pouvoir prétendre aux prestations sociales, le durcissement des critères de regroupement familial, la fin de l'inconditionnalité de l'accueil dans les hébergements d'urgence, le délit de séjour irrégulier, ou encore la fin de l'automatisme du droit du sol pour les enfants d'étrangers nés en France. Sur le fond, le conseil constitutionnel rejette l'instauration de quotas migratoires annuels déterminés par le Parlement après un débat obligatoire ainsi que le relevé d'empreintes des étrangers lorsqu'ils sont interpellés par la police.

Cette censure du Conseil constitutionnel, essentiellement fondée sur des motifs procéduraux, est certes un soulagement. Ce répit n'est toutefois que temporaire puisqu'il n'exclut pas la tentative de réintroduire ces mesures dans d'autres textes, comme par exemple, sur la protection des mineurs ou la remise en cause de l'Aide Médicale d'Etat.

Les organisations membres du Pacte du pouvoir de Vivre ne peuvent que regretter le choix de l'exécutif d'aller au bout de ce processus législatif, quoiqu'il en coûte.

Car si la conformité de la loi à la Constitution est incontournable dans un État de droit, elle ne la rend pas pour autant acceptable. Tout au long du processus parlementaire qui a mené au vote de la loi, un grand nombre de responsables politiques ont multiplié les outrances et les anathèmes sur les étrangers en France. Cette séquence, ainsi que l'attitude de l'exécutif et du gouvernement, resteront dans notre histoire récente comme une tache indélébile portée aux valeurs de la République.

Il reste aussi cette loi, composée des articles restants, qui compte encore un grand nombre de mesures qui vont fragiliser les parcours d'intégration et porte en elle une atteinte aux droits fondamentaux des citoyens étrangers vivant sur le sol français. C'est par exemple le cas de la suppression des catégories protégées contre les expulsions, du traitement discriminatoire réservé aux jeunes issus de la protection de l'enfance, de l'extension sans précédent de la double peine, de la fin de la stabilité des titres de

séjour. D'autre part, nous regrettons que la loi limite les régularisations aux seuls métiers en tension, ce qui ne répond en rien aux situations rencontrées par les personnes et par les recruteurs.

Ces mesures stigmatisent, répriment, excluent et mettent en danger les personnes étrangères.

Nos organisations poursuivront leur mobilisation et amplifieront leur soutien à ces hommes, femmes et enfants qui ont besoin du juste accompagnement que chacun de nous attendrait dans la même situation.

Nous poursuivons le combat, notamment si nous constatons des ruptures d'égalité dans les décrets d'application, en déposant des recours. Nous poursuivons le combat afin de ne pas ajouter à l'indignité d'une loi des conditions d'application incompatibles avec l'engagement au service de l'intérêt général et les conditions de travail de millions de salariés et agents de la fonction publique, notamment les travailleurs sociaux, personnels de santé, agents de préfecture etc.

Nous poursuivons le combat pour qu'un changement de paradigme s'opère sur les questions migratoires, pour la mise en place d'une véritable politique d'accueil et d'intégration d'hospitalité, qui respecte les droits et les besoins fondamentaux des personnes.

Aux côtés de ses militants qui accompagnent quotidiennement les personnes étrangères pour faciliter leur accès aux droits et à l'intégration, nos organisations affirment aussi leur soutien aux milliers de bénévoles qui mènent des actions au quotidien en faveur de l'accès à l'éducation et aux loisirs, l'emploi, au logement et à l'apprentissage du français.

Nantes, le 7 février 2024.

Contact : Jonathan SEMELIN 06 48 50 03 93